

MEILLEURS VŒUX POUR L'ANNÉE 2021

Après une année 2020 très difficile, le Maire, les conseillers municipaux et le personnel de la commune vous adressent leurs meilleurs vœux pour l'année 2021. Santé est le maître mot de ces souhaits.

Une année 2020 marquée par le COVID-19

- Une année blanche concernant les différentes festivités.
- Mise en place d'une nouvelle équipe municipale.
- Mise en place d'une nouvelle équipe communautaire

CONSEIL MUNICIPAL

Maire / Jean-Marc BOUDOU 1er adjoint / Rémi MOLINARI 2èmé adjoint / Joëlle ANDRE 3ème adjoint / Hervé DECORDE



Commissions municipales

Gestion - Finances - Affaires juridiques / Animateur : Le maire

Membres: Amandine BATIFOULIER, Éric CHAMBRIARD, Hervé DECORDE et Rémi MOLINARI

Patrimoine – Urbanisme - Travaux / Animateur : Rémi MOLINARI

Membres: Joëlle ANDRE, Julien BLASQUEZ, Julie FLOURY, Roger MAISONNEUVE et William TEXIER

<u> Animation – Communication – Sport - Tourisme / Animateur : Hervé DECORDE</u>

Membres: Amandine BATIFOULIER, Cyril BONIN, Roger MAISONNEUVE et William TEXIER

<u>Agriculture – Forêt - Environnement</u> / Animateur : Joëlle ANDRE

Membres: Amandine BATIFOULIER, Julien BLASQUEZ, Éric CHAMBRIARD et Rémi MOLINARI

Solidarité - Vie communautaire - Affaires générales / Animateur : Julie FLOURY

Membres: Joelle ANDRE, Cyril BONIN, et Hervé DECORDE

La présidence des commissions est assurée par le maire.

RAPPEL FONCTIONNEMENT DES STATIONS D'EPURATION



<u>Comme déjà indiqué</u>, pour le bon fonctionnement des stations d'épuration, ne pas mettre de l'essuie-tout, des lingettes, des serviettes et des tampons hygiéniques.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

77 élus communautaires

LE BUREAU EXÉCUTIF DE SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ

Comme le prévoit l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, le bureau de la communauté de communes est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.



Sa composition est déterminée lors de la séance d'installation du conseil communautaire, immédiatement après l'élection du président. Par délibérations n°2020-126 et n°2020-127 en date du 17 juillet 2020, le conseil communautaire a fixé la composition du bureau. Chacun des membres du bureau exécutif a reçu délégation de fonction et de signature du Président, par voie d'arrêté..

Président : Céline CHARRIAUD

Les 12 Vice-présidents de Saint-Flour Communauté

Monsieur **Jean-Jacques MONLOUBOU**, 1er vice-président de Saint-Flour Communauté: administration générale et ressources humaines:

Monsieur **Christophe VIDAL**, 2ème Vice-président de Saint-Flour Communauté: développement communal et services aux communes;

Monsieur **Philippe MATHIEU**, 3ème Vice-président de Saint-Flour Communauté: dynamique économique; Monsieur **Pierre CHASSANG**, 4ème Vice-président de Saint-Flour Communauté: habitat, mobilité, planification:

Monsieur **Daniel MIRAL**, 5ème Vice-président de Saint-Flour Communauté: finances et contractualisations financières:

Madame **Martine GUIBERT**, 6ème Vice-présidente de Saint-Flour Communauté: emploi, formation et transition énergétique;

Monsieur **Jean-Luc BOUCHARINC**, 7ème Vice-président de Saint-Flour Communauté: tourisme, thermalisme et activités de pleine nature;

Monsieur **Jean-Marc BOUDOU**, 8ème Vice-président de Saint-Flour Communauté: agriculture et environnement:

Madame **Sophie BENEZIT**, 9ème Vice-présidente de Saint-Flour Communauté: culture, patrimoine et alimentation;

Monsieur **Gérard DELPY**, 10ème Vice-président de Saint-Flour Communauté: services à la population; Monsieur **Gérard MOULIADE**, 11ème Vice-président de Saint-Flour Communauté: partenariats territoriaux; Monsieur **Marc POUGNET**, 12ème Vice-président de Saint-Flour Communauté: sport et jeunesse.

Les 5 autres membres du bureau exécutif de Saint-Flour Communauté

Madame **Bernadette RESCHE**, membre du bureau délégué à la lecture publique et aux structures muséales; .Monsieur **Guy CLAVILIER**, membre du bureau délégué au projet Grand Site de France Truyère; Monsieur **Bernard MAURY**, membre du bureau délégué aux travaux et au Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.) sur les secteurs de Saint-Flour, de Pierrefort, de Neuvéglise et de Chaudes-Aigues;

Madame **Annie ANDRIEUX**, membre du bureau délégué au Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi); Monsieur **Loïc POUDEROUX**, membre du bureau délégué aux travaux et au Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.) sur les secteurs de la Planèze et de la Margeride.

CHEQUE RELANCE

Saint-Flour Communauté entend ainsi offrir un « Chèque Relance » d'une valeur unitaire de 10 € :

A chaque famille en résidence principale sur notre territoire intercommunal (un chèque par famille) – sans condition de ressources :

Utilisable uniquement dans les établissements ayant connu une fermeture administrative totale en 2020 en lien avec la crise sanitaire COVID 19, commerces situés sur nos 53 communes, sans frais de gestion pour eux, et sans obligation de leur part;

Valable jusqu'au **31 mars 2021** conformément au règlement d'utilisation des « Chèques Relance », proposé à délibération du conseil communautaire du 14 décembre 2020.



Dotée d'un budget prévisionnel de Saint-Flour Saint-Flour opération, opération, 100 cette opératiles et Communauté, 10 600 familles et concerne environ 10 600 familles et concerne environ 220 établissements.

EMPLOYE MUNICIPAL

- Alain DELOLME a fait valoir ses droits à la retraite au 1er octobre 2020. L'ensemble du Conseil Municipal le remercie pour toutes ces années passées au service de la collectivité et lui souhaite une très bonne retraite bien méritée.
- Le Conseil Municipal a décidé de maintenir le poste d'employé municipal. Pour ce faire une commission de recrutement a été mise en place (Jean-Marc BOUDOU, Joëlle ANDRE, Eric CHAMBRIARD et Mme BONNET du Centre de Gestion du Cantal). Sept candidats ont répondu à l'offre d'emploi. Suite aux entretiens 2 des candidats étaient à égalité. Le recrutement étant à la charge du Maire, celui-ci a tranché et a préféré recruter un habitant de Védrines Saint-Loup.
- Antoine GUYONNET a donc été recruté sur le poste.

ET POUR 2021?

- L'année 2020 aura été pour chacun d'entre nous une année morose.
- En espérant que tout rentre dans l'ordre au deuxième semestre 2021 et que nous puissions mettre en place quelques activités communales (fête du 14 juillet, repas des anciens et d'autres animations).

Le Conseil Municipal, en juillet et août 2020, a réuni différentes commissions (4 sur 5) et a mis en place un plan d'actions. Le conseil municipal du mois d'avril 2021 devra, lors de la mise en place du budget, valider ce plan d'actions.

Un travail important devra être fait au niveau des voies communales, des chemins ruraux et de la rénovation de certains bâtiments communaux (volets du bâtiment de l'ancienne poste).

Actions non réalisées, prévues sur le budget 2020 :

- La VC17 (Longessaigne / Le Bannit)
- Chemin du bois charmant
- Parking devant la salle des fêtes

